



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE

DU 22 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze le vingt-deux avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de François DEVILLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2014

Etaient présents : Mesdames CHABOUD Any, DESPRES Muriel, DUMAS Isabelle, BOISSINOT Muriel, FAVRE-VICTOIRE Christiane, DUSSAPT Christiane, MARTIN Annick, FAUDOT Claudine, LACROIX Aurélie, GOUACHON Véronique, DEFROMONT Isabelle, SENTISSI Bertille et Messieurs DEVILLE François, NEURAZ Gilles, BONDURAND Jean-Claude, FAVIER BOSSON André, GASPARINI Gil-Laurent, CONDEVAUX Jean-François, BECHEVET Patrick, BERGERON Pierre, MILLET Patrick, RUCHON Gaëtan, LARDON Jean-Yves, BOCHENT Pierre.

Absent excusé ayant donné procuration : Monsieur Jean-François PILLOT à Madame Isabelle DEFROMONT, Madame Catherine EPRON à Madame Muriel DESPRES.

Absent excusé : Monsieur Emmanuel DUBOULOUZ.

Madame DUMAS Isabelle a été élue secrétaire de séance.

Compte-rendu :

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de la réunion, le Conseil Municipal :

- EST INFORMÉ que l'approbation du Compte-rendu de la séance du jeudi 17 juillet est reportée à la séance du 30 avril pour des raisons de délai. Il est proposé d'envoyer le document par courrier électronique.
- DEBAT des orientations budgétaires pour l'exercice 2014. Monsieur Gilles NEURAZ, 1^{er} adjoint au Maire chargé des finances, présente dans un premier temps la structuration du budget communal et les modalités de mise en œuvre des dépenses et des recettes de fonctionnement ainsi que celles d'investissement. Il présente les 5 grands principes des finances publiques (annualité, équilibre réel, unité, universalité, spécialité des dépenses). Il introduit ensuite le DOB par un point général et précis sur la situation économique et financière de la commune. Il détaille la situation par chapitre, les évolutions pluriannuelles tant en recettes qu'en dépenses. Au sujet des participations communales aux divers organismes de regroupement (SIBAT, SIDISST, Antenne de justice), Monsieur le Maire indique que le détail sera distribué aux élus dans une prochaine séance. Il ajoute que le tableau récapitulatif des associations auxquelles adhère la commune demandé par Monsieur Jean-François PILLOT sera préparé pour la séance postérieure au vote du budget. Concernant le personnel communal, Monsieur Gilles NEURAZ présente le tableau des emplois de la collectivité, ainsi que la répartition des effectifs par service. 34 agents travaillent actuellement pour la collectivité, dont 6 contractuels. Monsieur le Maire ajoute que le remplacement de Monsieur Christian BIDAL, adjoint technique qui a fait valoir ses droits à la retraite, sera pourvu par Monsieur Cédric BRUDER, adjoint technique à Orcier. Il précise s'être entretenu de cette situation avec Madame Thérèse BAUD, Maire d'Orcier.
- ENTEND Monsieur Gilles NEURAZ effectuer une présentation des ressources communales et de leur évolution, notamment au niveau des dotations de l'Etat et du produit des impositions. Il poursuit en développant l'analyse financière de la collectivité via divers ratios (Capacité d'Autofinancement Nette, Evolution comparative pluriannuelle des recettes et dépenses de fonctionnement, évolution de l'excédent global de clôture). La structure de la dette fait également l'objet d'une présentation détaillée.
- ANALYSE les perspectives pour l'année 2014 présentées par Monsieur Gilles NEURAZ. En préambule, il indique que cet exercice budgétaire est un exercice de transition qui doit permettre d'honorer les engagements de la collectivité, de favoriser l'avancement des travaux lancés et de saisir l'ensemble des enjeux des dossiers en cours. Il ajoute que des choix devront être faits pour prioriser les investissements car tout ne pourra pas être fait. Madame Christiane FAVRE VICTOIRE s'interroge sur les emplois liés à la réforme des rythmes scolaires, notamment sur l'emploi d'un coordinateur des activités périscolaires. Madame Any CHABOUD, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, indique qu'un projet de

mutualisation d'un poste de coordinateur des activités périscolaires et de directeur de la MJC fait l'objet d'une réflexion approfondie. Monsieur le Maire indique que ce poste est une nécessité pour coordonner les activités et les animateurs, compte tenu de la responsabilité de prendre en charge plus de 400 élèves sur le temps périscolaire. Madame Isabelle DEFROMONT s'interroge sur le nombre d'animateurs et donc la répartition des enfants vers chaque animateur. Madame Any CHABOUD indique que de nombreux travaux ont été réalisés pour faire avancer ce dossier. Monsieur le Maire indique que les taux d'encadrement rendent nécessaire la présence de 27 adultes sur le temps périscolaire, dans le cas où tous les enfants scolarisés à l'école seraient présents durant le temps périscolaire. Monsieur Gilles NEURAZ poursuit la présentation des perspectives budgétaires 2014, en présentant notamment les évolutions à prévoir en matière de ressources humaines. Au niveau des ressources humaines, Madame Muriel BOISSINOT s'interroge sur la continuité du service à l'Agence Postale Communale lors des vacances de l'agent titulaire. Monsieur le Maire indique que la jeune femme en emploi d'avenir à l'école est en cours de formation pour pouvoir assurer la continuité du service lors des congés de l'agent en poste.

- POURSUIT le débat d'orientation budgétaire en entendant Monsieur Gilles NEURAZ proposer à l'assemblée un panorama des perspectives de recettes d'investissement. A la lumière de ces éléments, il indique que plusieurs choix d'investissement doivent être priorisés. Il présente dans un premier temps les dépenses obligatoires pour la commune (fin du financement de l'espace jeune, divers travaux de voirie, bilan sanitaire des châteaux des Allinges, maîtrise d'œuvre en vue de l'extension du groupe scolaire, participation au financement de la suppression du passage à niveau n°68). Au sujet de la suppression du passage à niveau, Monsieur le Maire indique qu'après une rencontre avec la cheffe de projet de Réseau Ferré de France, il s'avère que le coût des travaux pourrait être nettement inférieur au coût estimé initialement (baisse potentielle de 4 millions d'euros donc mécaniquement de 400 000€ pour la commune). Il précise qu'en matière de communication sur le chantier, RFF, le Conseil Général et la commune ne souhaitent pas que trop d'informations dans les journaux soient communiquées puisque ce projet est la conséquence directe d'un drame humain. Il ajoute tout de même que les riverains seront particulièrement associés et informés des diverses actions. Au niveau des financements, Monsieur le Maire précise que l'aide du Conseil Général va être précisée dans les mois qui viennent, ainsi que celle de la Communauté de Communes des Collines du Léman. Concernant le projet d'extension du groupe scolaire, Monsieur le Maire indique qu'il va demander à l'architecte qu'il présente le projet à l'ensemble du Conseil Municipal, compte tenu du poids de ce projet pour le mandat.
- Après ce chapitre sur les dépenses obligatoires, Monsieur Gilles NEURAZ indique que le Conseil municipal doit se prononcer sur les différents projets envisageables. Au niveau de la tractopelle, Monsieur André FAVIER BOSSON précise qu'il s'agit effectivement d'une urgence. Concernant l'ouverture d'une nouvelle classe à la rentrée 2014, il faut envisager l'installation d'un bâtiment préfabriqué. Le choix devra se porter sur l'acquisition (60 000€) ou la location (10 000€ par an) de ce bâtiment. Madame Isabelle DEFROMONT s'interroge sur l'aide apportée par l'Etat lors d'une ouverture de classe. Madame Any CHABOUD précise que c'est la commune qui porte la charge financière de cette ouverture de classe. Concernant l'acquisition d'un bâtiment à proximité de l'école, et compte tenu du contexte de l'opération qui nécessite une concertation en amont, Monsieur Gilles NEURAZ propose de ne pas inscrire cette dépense au budget et de procéder par décision modificative si le projet se concrétise. Au sujet de l'arrosage automatique du stade de football de la Chavanne, Monsieur André FAVIER BOSSON présente l'intérêt de cet investissement. Monsieur le Maire ajoute que cela entraînerait également une économie en termes de temps de travail. Concernant les travaux de voirie, Monsieur Gilles NEURAZ et Monsieur le Maire indiquent qu'il va falloir prendre position pour choisir entre le projet de la route de Valère et celui de l'aménagement de Châteauvieux. Monsieur Gil GASPARINI et Madame Isabelle DUMAS souhaitent que les travaux de la route des Châteaux se réalisent car plusieurs usagers ont besoin de cette sécurisation. Monsieur le Maire indique qu'une planification financière des projets sera présentée avec une vision pluriannuelle. Concernant l'aménagement de la route de Valère, Monsieur le Maire considère que ce projet est lié à l'aménagement du carrefour du Crêt-Baron. Monsieur Pierre BERGERON ajoute que la circulation au Crêt-Baron va se voir accrue du fait de la suppression du PN68. Pour récapituler, Monsieur Gilles NEURAZ propose de prendre en compte les remarques et de valider l'acquisition de la tractopelle, le remplacement du camion des services techniques, de vérifier l'opportunité d'acquérir un préfabriqué, l'acquisition du mobilier de la classe, la réhabilitation du Cercle Bétemps, les travaux divers de voirie, l'arrosage automatique et la refonte du site internet. Concernant les travaux de voirie, il propose que le Conseil Municipal s'approprie davantage les dossiers pour pouvoir prendre sa décision. Madame Muriel BOISSINOT s'interroge sur la possibilité de mutualiser la tractopelle avec les autres communes de l'intercommunalité. Monsieur André FAVIER BOSSON estime que compte tenu de la taille de la commune, cette solution n'est pas envisageable.

- Au niveau des budgets annexes, il est envisagé de supprimer le budget des ateliers de la Genevrière compte tenu de l'arrivée à échéance de l'ensemble des crédits-baux. Pour le budget annexe des caveaux, 27 caveaux seront réalisés pour un coût de plus de 40 000€.
- EXAMINE les questions diverses :
 - Réunion prévue avec Jacques Muzard dans le cadre de la suppression du PN68,
 - Invitation à la cérémonie du souvenir du 27 avril,
 - Fait le point sur les élus qui représenteront les Collines du Léman au sein des syndicats auxquels adhère la Communauté de Communes. Des commissions thématiques sont également créées, qui reprennent les compétences des Vice-président. Le bureau des Collines du Léman a proposé que 2 membres de chaque commune fasse partie de chaque commission. Monsieur le Maire propose de saisir la possibilité d'associer à chaque commission un conseiller municipal qui n'est pas Conseiller communautaire.
 - Monsieur le Maire indique que l'élargissement des attributions de la commission des finances aux questions d'administration générale sera proposé au Conseil municipal du 30 avril.
 - Entend Monsieur Pierre BERGERON évoquer la question de la tonte du rond-point de Mésinges.
 - Est informé de l'organisation de la journée de nettoyage de printemps le samedi 10 mai. Rdv à 8h au Hangar communal.

L'ordre du jour étant épousé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h40.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé le registre en séance les mêmes an, mois et jour que susdits.

Le Maire
François DEVILLE.